

ECRIRE EN NOIR OU EN BLEU (une fiche par enfant)

NOM, Prénom : _____

Classe fréquentée : _____

Personnes autorisées à venir chercher notre enfant

(en-dehors des cas d'urgence et sur présentation d'une pièce d'identité)

Noms, Prénoms	N° Téléphone

Nous soussignés _____, certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités de fonctionnement des services périscolaires.

A _____, le _____

Signature(s) des parents ou du représentant légal

✚ ATTENTION ✚

INFORMATIONS COMPLETES = URGENCE TRAITEE RAPIDEMENT !

POUR LA SECURITE DE VOS ENFANTS,

LES FICHES REMPLIES ILLISIBLEMENT SERONT REJETEES.

Sans retour de la fiche de secours dûment remplie dans les plus brefs délais, nous serions contraints de ne pas autoriser votre enfant à utiliser les services périscolaires.



MAIRIE DE
Lavau

Année scolaire 2026-2027

**Accueil Collectif de
Mineurs**

Conforme à l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs.

PERIODE SCOLAIRE : LUNDI – MARDI - JEUDI – VENDREDI

(Garderie Gratuite pour les enfants scolarisés à LAVAU)

Garderie réservée exclusivement aux enfants **scolarisés à Lavau dont les deux parents travaillent (sur présentation des justificatifs employeurs).**

Garderie commune pour les enfants de maternelle et de primaire :

🕒 ⇒ LE MATIN de 7H30 à 8H50

🕒 ⇒ LE SOIR de 17H00 à 18H30

MERCREDI + VACANCES SCOLAIRES (Service Payant)

Accueil collectif de mineurs ouvert à tous les enfants qui habitent à Lavau aux horaires suivants :

🕒 ⇒ ARRIVEE LE MATIN de 7H30 à **09h00**

🕒 ⇒ ARRIVEE L'APRES-MIDI de **13H30 à 13h45**

puis départ possible à partir de 17h00

**Nouveaux
horaires 2026**

L'ouverture du planning d'inscription vous sera notifiée par mail, six semaines avant le début de chaque période de vacances scolaires.

RESTAURATION SCOLAIRE / semaine & Accueil Collectif de Mineurs

du Lundi au Vendredi

Les enfants scolarisés ou non sur la commune et inscrits à l'ACM de LAVAU peuvent se restaurer à la cantine scolaire (les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis). Les enfants sont pris en charge par des agents de la commune.

REGLEMENT INTERIEUR

✓ **ADMISSION DES ENFANTS** : *La communication de la copie du carnet de vaccinations à jour + assurance « responsabilité civile » est obligatoire.*

Afin de limiter les risques de contagion, tout enfant malade ne pourra être accepté dans le cadre des services périscolaires. En cas d'état fébrile au-delà de 38°C ou de suspicion d'une maladie contagieuse, les parents seront immédiatement contactés par un agent de la commune pour venir chercher leur enfant.

✓ **ARRIVEE DES ENFANTS** :

Pour éviter tout incident, le parent ou la personne autorisée par écrit doit confier en personne l'enfant au personnel de la garderie, à l'intérieur de l'établissement, la responsabilité de la commune ne saurait être engagée pour tout enfant qui ne serait pas directement confié à un agent encadrant au sein de l'enceinte de la garderie.

✓ **DEPART DES ENFANTS** :

Le parent ou la personne autorisée doit attendre que l'enfant arrive en garderie, s'il n'est pas arrivé à temps à l'école. Tous les enfants de la garderie devront être repris au plus tard à 18h30 (amende de 10€ en cas de dépassement) par un parent ou toute autre personne désignée ci-après. Les enfants ne doivent pas quitter la garderie seuls. Si un enfant quitte la garderie seul sans l'autorisation d'un parent, celui-ci sera exclu définitivement. Tout enfant manquant fera l'objet d'un signalement en gendarmerie. Tout départ de l'enfant repris par son représentant légal ou toute personne autorisée par celui-ci est ferme et définitif.

✓ **FONCTIONNEMENT** :

En cas d'effectif insuffisamment inscrit pour la cantine ou l'accueil collectif de mineurs, la municipalité se réserve le droit de fermer temporairement l'accueil.

✓ **DISCIPLINE** :

À tout moment, pour des raisons de discipline, la municipalité se verra dans l'obligation de renvoyer les trouble-fêtes temporairement ou définitivement après un simple avertissement.

Nom, prénom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

☎ _____ (Inscrivez L.R. si Liste Rouge)

Nom, Prénom du PARENT 1 : _____

Lieu de travail et téléphone : _____

Nom, Prénom du PARENT 2 : _____

Lieu de travail et téléphone : _____

Médecin à contacter : _____

☎ _____

Adresse : _____

Nom et numéro d'assurance : _____

Personnes à contacter en cas d'URGENCE

Noms, Prénoms	N° Téléphone
①	
②	
③	
④	

Renseignements santé destinés aux services de secours :

Votre enfant prend-il un traitement journalier ? Si oui lequel ?

(Nous vous rappelons que le personnel n'est pas habilité à administrer un quelconque traitement).

L'enfant présente-t-il une maladie particulière ? _____

Des allergies ? (précisez) _____

L'enfant suit-il un régime ? (précisez) _____

Groupe sanguin de l'enfant : _____

Autres renseignements : _____

LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS FOURNIS CI-DESSUS ET AUTORISE LE RESPONSABLE DE L'ENFANT, PENDANT LA GARDERIE OU LA RESTAURATION SCOLAIRE, A LE FAIRE HOSPITALISER EN CAS D'URGENCE.

Date : _____ **Signature(s) des parents ou du représentant légal :** _____